

## Facture QR

---

Dès le 30 juin 2020, la facture QR remplacera progressivement les bulletins de versement en Suisse. Cette mutation est essentielle pour le trafic des paiements dans la Suisse numérique de demain.

Dès la mi-2020, la facture QR remplacera progressivement l'habituel bulletin de versement, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Sa principale caractéristique est le code QR à croix suisse qui exprime toutes les données de paiement. Tant les émetteurs que les destinataires doivent par conséquent se préparer à traiter les factures QR.

La facture QR comporte une section de paiement qui mentionne les données de paiement sous deux formes différentes, textuelle d'une part, et codifiée d'autre part (via le Swiss QR Code). Ce code QR peut être lu par un logiciel créditeurs moyennant certains ajustements qui touchent aussi bien les logiciels et les lecteurs que les plateformes de scanning. Veuillez contacter sans tarder votre partenaire logiciel pour la migration de votre système.

La coexistence des deux systèmes de facturation est possible pendant une période transitoire. Les émetteurs de factures auront ainsi la possibilité de migrer vers le nouveau mode de facturation en temps opportun.

### Des questions?

N'hésitez pas à consulter les sources d'information telles que le site officiel Payment Standards, les tutoriels ainsi que les informations en ligne référencées ci-après:

- [qr-facture.ch](#) (Payment Standards)
- [Vidéo](#) sur la facture QR
- [Fiche info](#) «Intro à la QR-facture – Se préparer à temps»
- Foire aux questions de [Payment Standards](#)

### Ce qui ne change pas:

- Aucune date butoir n'a été fixée jusqu'ici.
- En cas d'expédition par courrier postal, vous pouvez joindre à votre ordre de paiement A6 tout bulletin de versement rouge, orange ou QR.
- Le bulletin WIR (WIR-ESR) servant au versement de la part sociale WIR ne sera pas remplacé par un bulletin QR, du moins pour le moment.
- La Banque WIR continue de fournir gratuitement sur commande les bulletins de versement orange avec référence (BVR orange).

## Quoi de neuf dès le 30 juin 2020 ?

### J'émet moi-même mes factures avec bulletin.

- Dès maintenant, vous pouvez émettre vos factures avec bulletin QR en lieu et place du BVR orange.
- Au lieu d'utiliser un BVR orange, vous pouvez aussi envoyer des factures QR avec IBAN QR et référence QR. Nous vous recommandons de générer la référence QR comme la référence BVR usitée jusqu'ici.
- L'IBAN QR requis est indiqué dans l'espace E-Banking, sous Choix des comptes -> onglet "Autres informations", sous "Informations du compte".
- Si vous souhaitez convertir également votre facturation WIR au système des bulletins QR, contactez votre conseiller.
- Téléchargez toutes vos encaisses comme d'habitude depuis l'espace E-Banking en format camt.054.

### Je commande mes bulletins de versement à la banque.

- Dès maintenant, vous pouvez commander soit des BVR orange, soit des bulletins QR avec ou sans référence QR.
- Commandez les formulaires via l'E-Banking sur notre site web, par écrit ou par téléphone auprès de notre centre de conseil.
- En cas de commande via l'E-Banking, vous pouvez générer et imprimer le bulletin QR directement en format pdf.
- Le bulletin QR peut être commandé préimprimé à choix avec l'adresse du débiteur, le montant, ou une communication. Il peut être commandé avec IBAN QR et référence QR ou seulement avec IBAN QR (sans référence).
- Désormais, le bulletin QR peut être préimprimé non seulement avec une référence QR, mais aussi avec des communications. Attention: il n'est plus possible d'ajouter des annotations manuscrites sous rubrique «Communications».

### J'utilise les bulletins de versement seulement pour les versements sur mon propre compte.

- Au lieu du bulletin rouge, vous recevez désormais un bulletin QR avec IBAN QR.
- Commandez les formulaires via l'E-Banking sur notre site web, par écrit ou par téléphone auprès de notre centre de conseil.
- En cas de commande via l'E-Banking, vous pouvez générer et imprimer le bulletin QR directement en format pdf.
- Le bulletin QR peut être commandé préimprimé à choix avec l'adresse du débiteur, le montant, ou une communication.
- Il n'est plus possible d'ajouter des annotations manuscrites sous rubrique "Communications".

### Je reçois des factures à payer.

- Votre logiciel de facturation doit être capable de traiter les bulletins des factures QR.
- La lecture des lignes de codage et du nouveau code QR se fait facilement avec PayEye® de Crealogix. Ce décodeur optique est proposé à prix spécial directement dans la boutique CLX [wir.ch/crealogix](http://wir.ch/crealogix)
- Les émetteurs de facture sont toujours plus nombreux à proposer le paiement via eBill. Profitez de cette possibilité (inscription directement via l'espace E-Banking) et oubliez le recopiage fastidieux des montants et des références.

### Contact

Encore des questions? Appelez-nous au **0800 947 948** du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00, ou écrivez-nous à [info@wir.ch](mailto:info@wir.ch).

Nous vous répondrons très volontiers!